

Conseil Communal
Séance du 13 décembre 2012

Etaient présents :

PRESENTS : MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;

NOTET, MARS, GROGNA et REYTER, Echevins;

*ARNOULD, COLLARD, PIGEON, PAUL, LHOAS, SONNET, LAMOLINE, CONRARD,
BURNON, HENKINET, MOUTON et LEYDER, Conseillers;*

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

Après la séance, nous mettrons à l'honneur les personnes qui ont participé à l'édition 2012 de « Place aux enfants » et prendrons ensemble le verre de l'amitié.

1. **Election des membres du Conseil de Police.**

2. **Déclaration d'appartenance des Conseillers Communaux.**

Chaque conseiller est invité à faire part de son appartenance éventuelle à un parti politique.

3. **Délégation au Collège Communal pour la désignation du personnel contractuel.**

Etant donné qu'il n'est pas possible de réunir le Conseil Communal à chaque engagement contractuel de personnel communal non enseignant, le Conseil Communal donne délégation au Collège Communal pour la désignation du personnel communal contractuel non enseignant. Principe d'application depuis de nombreuses années à Vaux-sur-Sûre.

4. **Délégation au Collège Communal pour les concessions de sépultures dans les cimetières communaux.**

Afin d'en simplifier la procédure, le Conseil Communal donne délégation au Collège Communal pour l'octroi de concessions de sépulture dans les cimetières communaux.

5. Redevances sur l'octroi, dans les cimetières communaux des concessions trentenaires de sépultures, de cellules dans un columbarium et de cavurnes. Exercices 2013 à 2018.

Concessions

Pour personnes inscrites au registre de population : 25 €/m² (12 m² maximum), 75 € par m² supplémentaire.

Pour personnes non inscrites au registre de population : 100 €/m² (12 m² maximum), 200 € par m² supplémentaire.

Sommes identiques à celles du règlement précédent.

Cavurnes

Si personnes inscrites au registre de population : 400 € sinon : 525 €.

Columbarium

Si personnes inscrites au registre de population : 375 €, sinon : 500 €.

Le Conseil Communal approuve ces redevances.

6. Budget de la Fabrique d'Eglise de Chenogne – Exercice 2013.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
CHENOEGNE	6.069,18 €	0 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce budget.

7. Vote d'un douzième provisoire : JANVIER 2013.

Le budget 2013 sera présenté à un prochain Conseil Communal. Aussi, le Conseil Communal autorise-t-il le Collège à effectuer pour le mois de janvier 2013, les dépenses nécessaires à concurrence d'un douzième provisoire des crédits prévus au budget de 2012 en attendant que le budget 2013 soit voté.

HUIS CLOS

La séance est levée.